

Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Processus de validation et d'accompagnement VAE 2022

Certification visée : **Expert en ingénierie Informatique**, Titre Bac+5 Niveau 7, reconnu par l'État et enregistré auprès de France Compétences (Fiche n°36197)

Responsable VAE : Docteur Cyril-Alexandre PACHON

Tél. : 01 88 88 32 90 / Mail : vae@ecole-hexagone.com

Version 1.1

Mise à jour : 09/03/2021

22/08/2022

Diffusion : publique

Sommaire

| | |
|--|----------|
| Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) | 1 |
| Les étapes de la Validation des Acquis de l'Expérience | 3 |
| Information / Conseil | 3 |
| Information et contact..... | 3 |
| Le public visé..... | 3 |
| À quoi sert la VAE ?..... | 4 |
| Les débouchés | 4 |
| Le financement..... | 4 |
| Demande de recevabilité | 5 |
| Comment créer son dossier ? | 5 |
| L'accompagnement (facultatif) | 7 |
| Validation par le Jury VAE | 8 |
| Modalités de validation par le Jury VAE | 8 |
| Suivi en cas de validation partielle (prestation facultative) | 8 |
| Le coût de la VAE | 8 |
| Compétences visées | 9 |

Les étapes de la Validation des Acquis de l'Expérience

La VAE de l'École Hexagone peut se faire en 5 étapes distinctes :

1. Information / Conseil
2. Demande de recevabilité
3. Accompagnement (facultatif)
4. Validation du Jury
5. Suivi en cas de validation partiel

Information / Conseil

La validation des acquis de l'expérience (VAE) est une façon d'obtenir une certification autre que par la formation initiale en valorisant ses expériences professionnelles acquises pendant au minimum 24 mois. Cette démarche est fondée sur le présupposé que vous avez déjà exercé les activités en lien avec la certification visée ; vous devez donc maîtriser les connaissances et compétences demandées pour obtenir la certification. C'est que ce que vous devrez démontrer lors du passage devant le Jury avec une soutenance.

Information et contact

Toutes les informations relatives à la Validation des Acquis par l'Expérience sont disponibles sur notre site internet : www.ecole-hexagone.com/vae. De nombreuses informations sur le déroulement d'une VAE sont disponibles sur le site www.vae.gouv.fr.

Votre contact privilégié est le Docteur Cyril-Alexandre PACHON, Responsable Relations Entreprises. Vous pouvez la contacter par mail : cyril.pachon@ecole-hexagone.com ou par téléphone au 01 88 88 32 90.

En situation de handicap ?

Faites-nous en part et nous saurons trouver des solutions !

Sachez que nos différents Campus sont parfaitement accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Le public visé

Avec les compétences en adéquation avec la certification choisie, toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation et qui peut justifier d'une expérience d'au moins un an, en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE.

Ces publics, par catégorie, sont :

- Salarié (en CDI, CDD, intérim, ...)

- Professionnel non-salarié (professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, travailleurs indépendants...)
- Agent de fonction publique (titulaires ou non)
- Demandeur d'emploi (indemnisés ou non)
- Bénévole (d'une association ou d'un syndicat)

À quoi sert la VAE ?

Grâce à la VAE de l'École Hexagone, vous pouvez obtenir une certification d'« Expert en ingénierie informatique » de niveau 7. Cela permet par exemple de se mettre en cohérence avec votre niveau de responsabilité au sein d'une entreprise (si vous êtes salarié) mais aussi valider son expérience pour soi-même et valoriser ses compétences obtenues grâce à votre expérience et pourquoi pas changer d'emploi.

La VAE vous permet d'avoir une évolution professionnelle, qui peut entraîner une augmentation ou une promotion.

Les débouchés

Les entreprises ne cessent de s'adapter aux nouvelles technologies afin d'améliorer leur rendement. Le recrutement d'experts en informatique connaît ainsi une forte croissance qui s'annonce de plus en plus important dans les années à venir !

- Développeur web
- Architecture de l'information
- Administrateur Réseau
- Chef de projet MOE
- Responsable de la sécurité informatique
- Administrateur de base de données...

Avec la VAE de l'École Hexagone, vous pouvez devenir un expert tant recherché des métiers du numérique.

Le financement

Si vous êtes salarié, plusieurs options sont possibles :

- Dans le cadre du plan de développement des compétences de votre entreprise, votre employeur peut vous proposer de prendre en charge votre démarche de validation des acquis de l'Expérience

- Dans le cadre de votre CPF, vous pouvez faire une demande d'éligibilité auprès de votre OPCO ; en principe, cette prise en charge se fait au coût réel et dans la limite de vos droits acquis.

Si vous êtes demandeur d'emploi, plusieurs options sont possibles :

- Une prise en charge financière de la Région
- Une prise en charge financière par Pôle Emploi
- Une prise en charge via le CPF

Les dépenses non imputables à votre financement :

- La demande d'information
- Le conseil VAE
- La demande de recevabilité

Les dépenses Imputables à votre financement :

- Accompagnement (facultatif)
- La Validation par le Jury
- Suivi post VAE

Les pièces justificatives pour la demande de financement :

- Convention tripartite
- Programme détaillant chaque prestation
- Attestation de présence du salarié et du prestataire mentionnant le nombre d'heures réalisées
- Le cas échéant, convocation du candidat à l'entretien devant le jury
- Convention de formation ou facture équivalente
- Attestation de présence
- Programme de formation
- Factures

Toutes ses pièces justificatives seront délivrées au fur et à mesure de l'avancement de votre parcours VAE.

Demande de recevabilité

Comment créer son dossier ?

Après un premier contact avec le Responsable de la VAE en rendez-vous individuel, vous devez créer un dossier de recevabilité destiné à recueillir l'ensemble des éléments nécessaires pour valider la recevabilité de votre demande de VAE.

Ce dossier doit être envoyé en LR/AR sur notre Campus de Versailles – « École Hexagone – 12 parvis du Colonel Arnaud Beltrame – 78000 Versailles ». Seul le Campus de Versailles est habilité à faire de la Validation des Acquis de l'Expérience.

À compter de la réception du dossier, envoyé en LR/AR ou déposé sur place contre reçu, l'École Hexagone rendra sa décision par notification dans un délai maximum de deux mois.

Si la demande est jugée recevable, le candidat est invité à un entretien de conseil avec le référent pour préparer la suite de la démarche. Pour créer votre dossier, vous devez [télécharger le formulaire](#).

Ce formulaire « demande de recevabilité à la validation des acquis de l'expérience » - et sa notice explicative - est fixé par arrêté du 29 janvier 2018 publié au Journal officiel du 1er février 2018.

Le dossier de recevabilité se compose de 4 rubriques :

- Un formulaire de candidature dûment renseigné avec la signature manuscrite ou électronique.
- Les documents relatifs à la durée de l'expérience en fonction du diplôme visé (activités professionnelles, associatives, bénévoles, syndicales, électorales... ainsi que les périodes de formation initiale ou continue en milieu professionnel).
- Les pièces justificatives à joindre obligatoirement (cf. tableau ci-dessous).
- Une attestation sur l'honneur qu'une seule demande de VAE a été déposée pour la certification, pour l'année civile en cours.

| Nature de l'activité | Pièces justificatives |
|------------------------------|--|
| Salariée | Bulletins de salaire Attestations d'employeurs Attestations d'expériences |
| Non salariée | Selon votre situation Déclarations fiscales Déclarations d'existence URSSAF Extraits de K bis (activités commerciales) ou D1 (activités artisanales) |
| Bénévole/Syndicale/Élu local | Attestation signée par deux personnes de l'association ou du syndicat, ayant pouvoir ou délégation de signature. |
| Volontaire | Attestation de l'organisme employeur Contrat de volontariat associatif |

Toutes les natures d'activités doivent également donner :

- Votre photo d'identité
- Votre pièce d'identité

- Un CV détaillé
- Votre diplôme et/ou attestation de formation ou certificat nous permettant d'apprécier la nature de vos formations et votre niveau d'études.
- La grille d'autoévaluation sur les compétences acquises par votre expérience
- L'attestation sur l'honneur
- Une lettre de motivation précisant votre implication dans ce projet et vos objectifs d'orientation professionnelle.

Vous avez un an pour finaliser le dossier et passer la soutenance auprès de l'un de nos Jurys VAE.

L'accompagnement (facultatif)

L'objectif de cet accompagnement est d'apporter une aide méthodologique individuel au candidat pour :

- Aide à la constitution du dossier de validation avec validation de la recevabilité
 - *Gestion du projet VAE*
 - *Gestion de son temps et de son stress pour la réalisation de son projet VAE*
- Faire la preuve de ses acquis en compétences au cours de ses différentes activités
 - *Aide au repérage de ses compétences/expériences professionnelles et en faire un diagnostic en rapport avec le référentiel RNCP*
- Préparer l'épreuve d'entretien avec le jury
 - *Préparation à l'oral de l'entretien de validation*
- Tests d'auto évaluation, de positionnement : mise à disposition de tests d'auto évaluation des compétences techniques et des compétences managériales
- Guide méthodologique : mise à disposition d'un guide méthodologique pour constituer le dossier de VAE et se préparer l'entretien de VAE
- Coaching asynchrone par Teams et mail, attesté par feuille de présence

Modalités de l'accompagnement

L'accompagnement à la VAE est un accompagnement 100% en distanciel.

Il comprend :

- La mise à disposition de tests d'auto-évaluation des compétences techniques et managériales (16 modules de 4h soit 64heures)
- La mise à disposition de modules pour faciliter la réalisation du livret 2 et la préparation de l'entretien avec le Jury de VAE (20 modules de 4h soit 80 heures)
- La mise à disposition d'outils et de guide méthodologique pour constituer le Livret 2 et se préparer à l'entretien.

Cet accompagnement est d'une durée de 144h sur 12 mois maximum et de 4 mois minimum.
Pour formaliser l'accompagnement et son coût, une attestation de suivi des modules à distance sera fournie, signée et tamponnée par l'organisme accompagnateur du candidat.

Une fois prêt, le candidat devra manifester sa décision de se présenter devant le jury de validation, une convocation lui sera envoyée pour le prochain jury.

Validation par le Jury VAE

Le Jury de Validation est composé à minima de 4 membres :

- Un représentant de la Direction de l'École Hexagone
- Un membre du corps professoral de l'École Hexagone
- Un professionnel des technologies de l'information, partenaires académiques de l'École Hexagone
- Un titulaire de la certification visée

Ce Jury se réunit 2 fois par an, une fois par semestre.

Modalités de validation par le Jury VAE

2 étapes sont obligatoires pour valider la certification :

- Votre dossier est tout d'abord étudié par le Jury ; ce dossier contient un descriptif d'activités exercées correspondantes au référentiel de compétences, et un portefeuille de preuves.
- Passage d'un entretien avec le Jury VAE en appui de votre dossier de validation.

Pour valider la certification, vous devez :

- Valider chacun des 4 blocs de compétences du référentiel RNCP
- Justifier de minimum 1 an d'expérience dans le domaine des technologies de l'information

Suivi en cas de validation partielle (prestation facultative)

En cas de validation d'un sous-ensemble des compétences requises, le jury peut prononcer une certification partielle précisant les compétences démontrées lors du passage devant le Jury de VAE.

Le candidat pourra alors repasser devant le Jury s'il le souhaite dans les 5 ans à partir de la validation partielle pour compléter les compétences/expériences/formations non validées du titre visé.

Le coût de la VAE

Ce coût varie en fonction du public visé :



hexagone

École Supérieure d'Informatique



- **Livret de recevabilité** : 150 € HT
- **Master** : 900 € HT soit 1080€ TTC (sans accompagnement) / 2700 € HT soit 3240€ TTC (avec accompagnement)
- **Organisation du Jury** :
 - Financement individuel : 500€ HT soit 600€ TTC
 - Financement par un organisme tiers : 850€ HT soit 1 020€ TTC
- **Si validation partielle** : 1250 € HT soit 1500€ TTC

Compétences visées

Vous trouverez tous les blocs de compétences à valider pour la VAE sur ce lien :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36197/>

